

<http://enseignants.se-uns.org/Elections-CNED-votez-Unsa-Education-le-16-octobre>



# Élections CNED : votez Unsa-Éducation le 16 octobre !

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : lundi 18 septembre 2017

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Le 16 octobre prochain, vous allez voter (par correspondance) pour le renouvellement des représentants syndicaux siégeant aux conseils d'administration et d'orientation du CNED.

Le CA et le CO : c'est quoi et à quoi ça sert ?

Le conseil d'administration se réunit 3 fois par an et traite de tous les sujets concernant les personnels travaillant au CNED (les besoins en professeurs correcteurs, les améliorations à apporter à leurs conditions de travail, les primes, la revalorisation des salaires etc.). À cette instance, le SE-Unsa se fait le porte-parole des collègues travaillant à domicile devant les représentants du ministère de l'Éducation nationale et de la Direction générale. C'est grâce à cette instance que nous parvenons petit à petit à obtenir des concessions et à avancer dans l'intérêt de tous les personnels du CNED.

Le conseil d'orientation, quant à lui, se réunit 2 fois par an. À cette instance le SE-Unsa rencontre des présidents d'universités françaises et étrangères, des sociologues, des chercheurs et nous abordons l'évolution des méthodes d'enseignement qui fonctionnent et aborder les futures formations. En résumé, c'est de l'école de demain dont nous parlons.

Depuis quelques années, le CNED refuse d'affecter des groupes d'élèves à chaque professeur. Les enseignants nommés sont devenus de véritables « machines à corriger » sans aucun suivi de leurs élèves. Le SE-Unsa dénonce ces conditions de travail qui vont à l'encontre d'un suivi pédagogique auquel nos inscrits ont le droit. Parce que nous avons des élus sur site et dans les instances centrales, la direction générale a pris en compte la proposition d'une répartition en cohortes pour chaque enseignant et la direction des services informatiques y travaille.

Cette année le CNED vous impose une charge supplémentaire en vous obligeant à travailler sur deux niveaux. Le SE-Unsa a obtenu que le 2nd niveau ne représente que des classes résiduelles et va surveiller l'impact de cette décision sur la charge de travail des collègues. Il est hors de question que les enseignants en poste adapté aient une charge supérieure.

Cette année aussi, les quotas ont été revus à la hausse pour les collègues qui corrigent des copies en ligne : ils sont maintenant alignés sur les copies « papier ». Le SE-Unsa dénonce cette décision en l'absence de réelles améliorations de la prise en main des CEL (format de copies, nombre de fichiers...). Le SE-Unsa s'est fait entendre pour que la correction des CEL soit aussi facile et rapide à corriger qu'une copie papier, ce qui loin d'être le cas aujourd'hui ! La direction des services informatiques travaille actuellement à une pratique simplifiée et aisée de la correction numérique.

Grâce au SE-Unsa, une amélioration a été apportée cette année : le nommage des fichiers. Le travail concernant les cohortes d'élèves par professeur pour un suivi de qualité de nos élèves est en cours à la Direction des apprentissages de la pédagogie et du numérique (DAPN). Le SE-Unsa est au coeur de cette avancée importante et exigée par tous.

Voter pour les représentants de l'Unsa au conseil d'administration du CNED, c'est lui donner une voix qui défende sans relâche vos intérêts dans ces instances. C'est lui permettre de se faire le porte-parole de vos revendications légitimes pour une amélioration et une reconnaissance, dans les meilleurs délais, de votre rôle de pédagogue.